



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 janvier 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCAUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2026

Exécutoire le : 04 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 04 FEV. 2026

Visée le : 03 FEV. 2026

FINANCES **Budget Parking** **Vote du Budget Primitif 2026**

Monsieur le Président, après avoir rappelé la procédure d'élaboration, ainsi que le vote du rapport d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 9 décembre 2025, présente le Budget Primitif 2026 du Budget Parking.

Le budget 2026 a été proposé à la commission des finances le 12 janvier 2026 et celle-ci a émis un avis favorable. Une présentation a également été effectuée au Bureau communautaire du 6 janvier 2026. Il donne lecture du projet de budget 2026, et propose une présentation par chapitre.

Monsieur Le Président rappelle que la nomenclature M4 autorise la pratique de la fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est par ailleurs proposé, conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de faciliter le fonctionnement budgétaire, d'autoriser Monsieur le Président à amender par décision, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections et sans attendre une décision modificative, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée hors dépenses de personnel.

Vu l'instruction budgétaire M4 applicable aux applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote d'un rapport d'orientation budgétaire dans le délai de deux mois précédent l'examen du budget,

Vu le débat d'orientation budgétaire acté par le conseil communautaire de Grand Lac en date du 9 décembre 2025

Vu l'article 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du budget par chapitre,

Vu l'article L517-10-6 du Code Général des Collectivité Territoriales relatif aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- VOTE le Budget Primitif 2026 du budget Parking,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 53
- Présents et représentés : 61
- Votants : 61
- Pour : 61
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION 8 : BUDGET PARKING - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Date de transmission de l'acte : 03/02/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/02/2026

Numéro de l'acte : d5710 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260127-d5710-DE

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Budget primitif
7.1.2.2. Délibération approuvant le vote du budget primitif

Budget PARKING 2026

Budget Primitif
Conseil du 27 janvier 2026

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CREDITS 2025	CA au 22/12/2025	BP 2026
011 Charges à Caractère général	88 700,00	14 359,21	68 950,00
012 Charges de Personnel	0,00	0,00	0,00

65 Autres charges	0,00	0,00	500,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges except.	1 300,00	1 300,00	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
014 Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
022 Dép imprévues	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES	90 000,00	15 659,21	69 450,00
023 Virt à la section d'investissement	30 000,00	0,00	30 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert	10 000,00	0,00	10 000,00
043	0,00	0,00	0,00

TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	40 000,00	0,00	40 000,00
002 excédent reporté	16 861,89	16 861,89	0,00

TOTAL DEPENSES	146 861,89	32 521,10	109 450,00
-----------------------	-------------------	------------------	-------------------

Contrôle analytique ok ok ok

RECETTES	CREDITS 2025	CA au 22/12/2025	BP 2026
70 Produits des services	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
731 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion	146 861,89	35 349,99	109 450,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78 Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00

TOTAL RECETTES REELLES	146 861,89	35 349,99	109 450,00
042 Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	0,00
043	0,00	0,00	0,00

TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
002 excédent reporté	0,00	0,00	0,00

TOTAL RECETTES	146 861,89	35 349,99	109 450,00
-----------------------	-------------------	------------------	-------------------

ok ok ok

CREDITS 2025	CA au 22/12/2025	BP 2026
Epargne brute	56 861,89	40 000,00
Epargne nette	16 861,89	-309,22

Budget PARKING 2026 - Budget Primitif
Fonctionnement - Détail analytique

Données actualisées au 22/12/2025

SERVICES		DEPENSES de FONCTIONNEMENT				BP 2026 / CA 2025		Évol. BP2026/CA2025		BP2026 / CA2025 (salaires et hors salaires)	
Crédits-2025 TOTAL	CA au 22/12/2025	% Réal.	BP 2026 TOTAL	Évol. BP2026/CA2025	BP2026 / CA2025 (salaires et hors salaires) valeur	%					
320 ACTION TOURISTIQUE	90 000,00	17%	69 450,00	+ 344%	- 20 550,00	- 23%					
Dépenses des services de FONCTIONNEMENT	90 000,00	17%	69 450,00	+ 344%	- 20 550,00	- 23%					
9990 OPERATIONS FINANCIERES	0,00	0%	0,00		-	+ 0%					
TOTAL Dépenses REELLES de FONCTIONNEMENT	90 000,00	17%	69 450,00	+ 344%	- 20 550,00	- 23%					
9995 RESULTAT REPORTE	16 861,89	100%	0,00	- 100%	- 16 861,89	- 100%					
9990 OPERATIONS FINANCIERES	30 000,00	0%	30 000,00		-	+ 0%					
320 ACTION TOURISTIQUE	10 000,00	0%	10 000,00		-	+ 0%					
TOTAL Dépenses de FONCTIONNEMENT	146 861,89	22%	109 450,00	+ 237%	- 37 411,89	- 25%					

Budget 2026 - Budget Primitif
Fonctionnement - Détail analytique

Données actualisées au 22/12/2025

RECETTES		RECETTES de FONCTIONNEMENT		Évol. BP2026/CA2025		BP 2026		% Réal.		Évol. BP2026/CA2025	
Crédits 2025	CA au 22/12/2025	CA	au 22/12/2025	BP 2026	% Réal.	BP 2026	% Réal.	BP 2026	% Réal.	BP 2026/CA2025	
320 ACTION TOURISTIQUE	146 861,89	35 349,99	35 349,99	109 450,00	24%	109 450,00	24%	109 450,00	24%	- 25%	
Recettes des services de FONCTIONNEMENT	146 861,89	35 349,99	35 349,99	109 450,00	24%	109 450,00	24%	109 450,00	24%	- 25,47%	
Recettes hors TEOM	146 861,89	35 349,99	35 349,99	109 450,00		109 450,00		109 450,00		- 25%	
9990 OPERATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	+0%	
TOTAL Recettes REELLES de FONCTIONNEMENT	146 861,89	35 349,99	35 349,99	109 450,00	24%	109 450,00	24%	109 450,00	24%	- 25,47%	
9995 RESULTAT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	+0%	
9990 RECETTES FINANCIERES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	+0%	
320 ACTION TOURISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	+0%	
TOTAL Recettes de FONCTIONNEMENT	146 861,89	35 349,99	35 349,99	109 450,00	24%	109 450,00	24%	109 450,00	24%	- 25%	

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	CREDITS 2025	CA au 22/12/2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	20 000,00	40 000,00
DEPENSES FINANCIERES	40 000,00	20 000,00	40 000,00
20 Immo incorporelles	0,00	0,00	0,00
204 Subv. d'équipement	0,00	0,00	0,00
21 Immo corporelles	2 000,00	0,00	0,00
23 Travaux en cours	240 000,00	98 058,85	50 000,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT	242 000,00	98 058,85	50 000,00
<i>Taux de réalisation</i>		40,5%	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Remboursement subvention	0,00	0,00	0,00
26 Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	150 766,54	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
DIVERS	150 766,54	0,00	0,00
s/total	432 766,54	118 058,85	90 000,00

4581.. comptes de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS REELLES	432 766,54	118 058,85	90 000,00

040 Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre patrimoniale	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS d'ORDRE	10 000,00	0,00	0,00

001 déficit	0,00	0,00	
TOTAL des DEPENSES	442 766,54	118 058,85	90 000,00

Contrôle analytique ok ok

RECETTES	CREDITS 2025	CA au 22/12/2025	BP 2026
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
dont FCTVA	0,00	0,00	0,00
dont excédents de fonct capitalisés	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00	50 000,00
20 Immo incorporelles	0,00	0,00	
204 Subv. d'équipement	0,00	0,00	
21 Immo corporelles	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	

s/total	200 000,00	0,00	50 000,00
4582.. comptes de tiers	0,00	0,00	0,00

TOTAL OPERATIONS REELLES	200 000,00	0,00	50 000,00
---------------------------------	-------------------	-------------	------------------

021 Virement de la section de fonctionnt	30 000,00	0,00	30 000,00
040 Opérations d'ordre transfert entre section	10 000,00	0,00	10 000,00
041 Opérations d'ordre patrimoniale	10 000,00	0,00	

TOTAL OPERATIONS d'ORDRE	50 000,00	0,00	40 000,00
---------------------------------	------------------	-------------	------------------

001 excédent	192 766,54	192 766,54	
TOTAL des RECETTES	442 766,54	192 766,54	90 000,00

Contrôle analytique ok ok

Budget PARKING 2026 - Budget Primitif
Investissement - Détail par programmes

Données actualisées au 22/12/2025

DEPENSES d'INVESTISSEMENT						
PROGRAMMES	Crédits 2025	CA au 22/12/2025	% Réal.	BP 2026 TOTAL	évol. BP 2026/ Crédits 2025	
148 AMENAGEMENT PARKING	242 000,00	98 058,85	41%	50 000,00	- 79%	
INVESTISSEMENT - Dépenses des SERVICES	242 000,00	98 058,85	41%	50 000,00	- 79%	
9990 OPERATIONS FINANCIERES	190 766,54	20 000,00	10%	40 000,00	- 79%	
INVESTISSEMENT - Dépenses REELLES	432 766,54	118 058,85	27%	90 000,00	- 79%	
9995 RESULTAT REPORTE	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%	
9990 OPERATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%	
9990 OPERATIONS FINANCIERES	10 000,00	0,00	0%	0,00	- 100%	
9991 AMORTISSEMENT	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%	
TOTAL OPERATION D'ORDRE	10 000,00	0,00	0%	0,00	- 100%	
TOTAL Dépenses d'INVESTISSEMENT.	442 766,54	118 058,85	27%	90 000,00	- 80%	

RECETTES d'INVESTISSEMENT						
PROGRAMMES	Crédits 2025	CA au 22/12/2025	% Réal.	BP 2026 TOTAL	évol. BP 2026/ Crédits 2025	
148 AMENAGEMENT PARKING	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%	
INVESTISSEMENT - Recettes des SERVICES	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%	
9990 OPERATIONS FINANCIERES	200 000,00	0,00	0%	50 000,00	- 75%	
INVESTISSEMENT - Recettes REELLES	200 000,00	0,00	0%	50 000,00	- 75%	
9995 RESULTAT REPORTE	192 766,54	192 766,54	100%	0,00	- 100%	
9990 OPERATIONS FINANCIERES	30 000,00	0,00	0%	30 000,00	+ 0%	
9990 OPERATIONS FINANCIERES	10 000,00	0,00	0%	0,00	- 100%	
320 AMORTISSEMENT	10 000,00	0,00	0%	10 000,00	+ 0%	
TOTAL OPERATION D'ORDRE	50 000,00	0,00	0%	40 000,00	- 20%	
TOTAL Recettes d'INVESTISSEMENT.	442 766,54	192 766,54	44%	90 000,00	- 80%	

Budget primitif 2026

Note du Vice-Président

Préambule : cette note commente le diaporama présenté en séance.

Dans cette version les reports 2025 ne sont pas intégrés. De même, les affectations des résultats 2025 n'y sont pas car elles seront prononcées après le vote des comptes administratifs.

L'exercice 2026 débutant avec une loi spéciale en attendant le vote de la loi de finances, le budget prévisionnel 2026 sera amendé en cours d'année des éléments susceptibles de modifier les dépenses ou les recettes exposées ci-dessous.

Synthèse

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans la prospective 2021/2026 avec des enjeux que sont :

Le respect de la projection du PPI¹ maintenue à 90 millions dans l'objectif d'utiliser au plus près, la capacité à investir, et de contrôler la capacité à emprunter compte tenu des conditions actuelles observées sur les marchés bancaires.

Le maintien de l'épargne brute pour financer l'investissement tandis que l'évolution des recettes ralentit et crée ainsi une contrainte sur les dépenses.

En investissement, les projets de l'année 2026 proposent le financement des aides de la fin du Plan Local de l'Habitat 2019/2025 et du programme d'aide pour l'amélioration de l'habitat, de la reconstruction du sentier du fil de l'eau, de la fin du programme d'installation de colonnes semi-enterrées, de l'aménagement d'un rond-point sécurisant l'accès de la nouvelle caserne du SDIS, de la poursuite de confortement d'ouvrages dans le cadre de la prévention des inondations et de sécurisation des mobilités douces par l'aménagement de pistes cyclables pour un total proposé de 28,3 millions d'euros de mesures nouvelles. Le remboursement de la dette représente 1,9 millions d'euros.

Les prévisions de recettes de fonctionnement 2026 devront être confirmées avec des bases fiscales qui devraient évoluer de 1,1% compte tenu de l'inflation mesurée au 30 novembre 2025 et avec une décorrélation de la fraction de TVA versée aux EPCI alors qu'elle représente 50% des recettes fiscales.

¹ Programme Pluriannuel d'Investissements : PPI

Les dépenses de fonctionnement 2026 seront contraintes et les priorités budgétaires devront être identifiées car toute dépense nouvelle devra être accompagnée de ressources nouvelles. L'effort consenti est conséquent avec un fonctionnement du budget primitif 2026 diminué de près d'1 million d'euros.

L'épargne brute (qui est une épargne brute prévisionnelle, donc généralement sous-estimée) est à surveiller avec une valeur de 4,3 millions d'euros. Il faut se rappeler que l'encaissement de la taxe GEMAPI en fonctionnement implique que l'épargne brute finance 1,6 millions de dépenses d'investissement GEMAPI.

L'équilibre de ce budget primitif présenté avant affectation des résultats 2025 et avant reports affiche un recours à l'emprunt de 19,3 millions pour financer la totalité de la réalisation des 28,3 millions de dépenses d'équipement proposés.

Introduction

La structuration des budgets et des activités

Les activités et les compétences exercées par Grand Lac en 2025 sont traduites dans 7 budgets :

- un budget principal
- et 6 budgets annexes :
 - Assainissement,
 - Eau potable,
 - Ports,
 - Transports,
 - Parking payant,
 - Photovoltaïque.

La lecture analytique

Outre la lecture budgétaire par chapitres (vote par chapitres), la lecture du budget est organisée par thématiques, celles-ci regroupant les différentes compétences de Grand Lac.

Ainsi, toutes les dépenses et recettes d'activité sont affectées à un SERVICE en FONCTIONNEMENT et un PROGRAMME/OPERATION en INVESTISSEMENT et ce quel que soit le budget.

L'élaboration du budget primitif 2026 de Grand Lac fait suite au Rapport d'Orientation Budgétaire (DOB) qui a été présenté au conseil communautaire le 9 décembre 2025.

Le projet de budget est soumis à l'avis de la commission des finances avant le vote par le conseil communautaire.

Le contexte de la prospective 2021-2026

Le budget 2026 a été construit dans le cadre de la prospective actualisée à l'automne 2025. Cette prospective a été consolidée avec les augmentations de charges prévues en fonctionnement et le maintien du PPI, tel qu'il a été réaménagé en 2023.

La prospective est un outil bâti à partir d'hypothèses de recettes et de dépenses et permet de déterminer la capacité à investir de Grand Lac, c'est-à-dire le volume des investissements qui seront produits sur la période, ainsi que le montant à emprunter. Des indicateurs d'analyse et de suivi sont calculés tels que l'épargne brute (moyenne 5,5 millions) et la capacité de désendettement (max 8 ans).

Le Programme Pluriannuel d'Investissements a été actualisé et voté par le conseil communautaire en octobre 2023 pour un montant de 90 millions.

Budgets Primitifs 2026

Le budget PRINCIPAL

I – Les équilibres du budget PRINCIPAL 2026

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 65 317 575 euros, soit une augmentation de 1,745 millions (+2,7%) par rapport au BP 2025 (63 571 996 euros).

Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées à 64 267 575 euros (+ 1,3% par rapport aux crédits votés 2025), dont un tiers sont issues des services (32%), soit 20,821 millions, et deux tiers sont des recettes financières (68%). Les recettes des services sont constituées par les recettes de tarifs, les loyers et les subventions, mais aussi la TEOM² et la taxe GEMAPI³, par opposition aux recettes financières non affectées qui correspondent à la fiscalité et aux dotations.

² TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

³ GEMAPI = Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Sur un total de 59 878 370 euros (-1,2% par rapport aux crédits votés 2025) de dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses de services représentent 78% avec 46 551 370 euros (+0,4%) et les dépenses financières, 22%, soit 13 256 000 euros (-6%).

L'épargne brute, qui mesure l'écart entre les recettes et les dépenses réelles, représente **4 389 205 euros**. Pour mémoire, l'épargne brute ou capacité d'autofinancement est une représentation des ressources dégagées par le cycle d'exploitation et que la collectivité peut intégrer dans ses investissements. Elle peut varier entre le budget primitif et le compte administratif, car elle subit les écarts de réalisation en dépenses et en recettes. Au BP 2026, elle représente 6,8% des recettes réelles, mais 3,4% si l'on retrace la taxe GEMAPI. Pour rappel, l'épargne brute du BP 2025 avait été proposée à un montant équivalent de 4,1 millions. Sur le plan de la sécurité budgétaire, l'épargne brute doit être au moins égale au capital remboursé sur l'exercice (1 918 000 euros).

II – Le fonctionnement par grandes masses

1°/ Les recettes des services

Les **recettes des services** représentent 32% des recettes réelles avec **20 821 091 euros**. Dans ce montant sont compris les recettes ci-dessous :

- TEOM.....11 410 000
- RSEOM⁴.....250 000
- Taxe de séjour 1 500 000
- Taxe GEMAPI 2 200 000

Les recettes des tarifs (chapitre 70) représentent ainsi 4 824 700 euros (-1,0%), avec 2 623 200 euros de remboursement de charges indirectes par les services opérationnels hors filière déchets mais y compris CIAS (+10% après le changement de référentiel qui visait à lisser la répercussion des augmentations de charges de personnels en 2025), avec 1 107 000 euros de recettes sur les entrées pour Aqualac (dont Aquapark 10%), 177 000 euros de ventes pour les plages et 212 000 euros (stable) de reventes de matières collectées en déchetteries.

Les loyers (bâtiments Lepic, Jotul, Chambotte) constituent 714 300 euros.

La filière déchets affiche 1 262 000 euros d'aides relatives aux tris des déchets (Citeo, OCAD3E, Ecomobilier, REP⁵ financières...).

⁴ RSEOM = Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères

⁵ REP = Responsabilité Elargie du Producteur : en recettes, c'est un système de prise en charge financière des filières de collectes et de traitements par les producteurs de produits manufacturés

Les subventions de fonctionnement, hors filière de la valorisation des déchets, sont évaluées à 883 291 euros (68% du montant affiché au BP 2025).

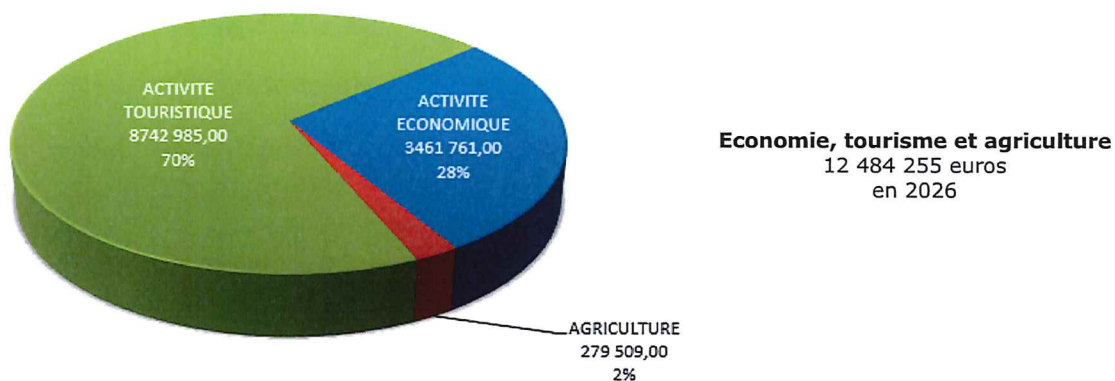
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la redevance spéciale totalisent 11 660 000 euros (+0,8% par rapport à 2025). La période de lissage des taux de TEOM est achevée. En 2026, le taux unique de 8,24% est appliqué à l'ensemble des communes.

Les cessions d'actifs sont budgétées au chapitre 024 en investissement pour ne pas interférer avec l'épargne brute.

2°/ Les dépenses des services

a - L'attractivité économique et touristique

La thématique « attractivité économique et touristique » totalise **12 484 255 euros** et 26,8% des dépenses des services :

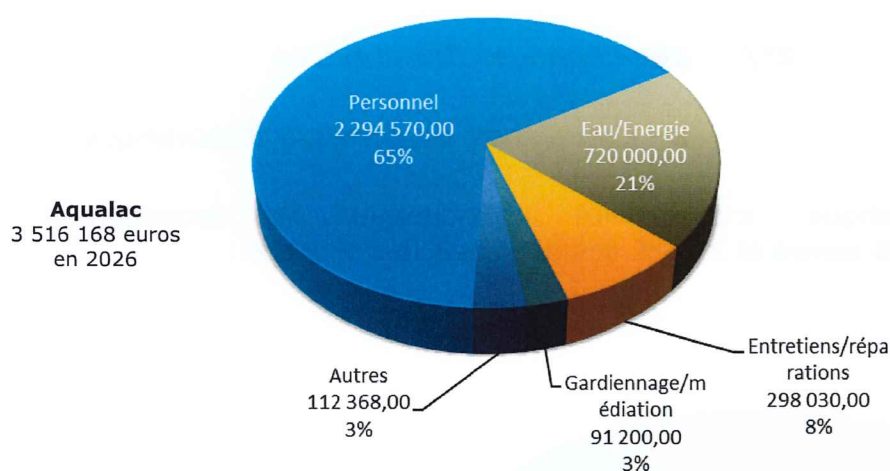


- Les **actions économiques** pour **3 461 761 euros** (7,4% des dépenses des services) avec la participation au financement de CGLE pour 1 653 750 euros (stable), les anciennes péréquations d'Hexapole et du Sypartec qui ont été cristallisées en 2017 pour 1 002 774 euros, l'entretien et la gestion des zones économiques, ainsi que l'action Citélabs.
- Le **soutien à l'activité agricole** pour un montant de **279 509 euros**, avec notamment l'entretien patrimonial agricole, l'adaptation des pratiques au changement climatique, les subventions (service de remplacement, ...).

- Pour un total de **8 742 985 euros** (18,7% des dépenses des services), les **activités touristiques** comprennent notamment le fonctionnement d'Aqualac qui représente 3 516 168 euros (y compris Aquapark).

Les économies sur les consommations de fluides avec la mise en service des panneaux photovoltaïques qui vont produire de l'énergie en autoconsommation et une limitation des charges de personnel avec la fermeture du bassin intérieur pendant la saison d'été permettent de stabiliser globalement le coût du service.

Aqualac propose une ventilation de ses dépenses illustrées par le graphe ci-dessous, pour une recette de 1 107 000 euros (y compris Aquapark) :



Les activités touristiques comprennent également l'entretien du plateau du Revard, celui des plages, l'entretien des rives, les actions touristiques.

La participation au Syndicat Mixte des Stations des Bauges a été maintenue à 491 790 euros (compte tenu de la participation à l'office de tourisme de la Féclaz), comme en 2025 (hors audit).

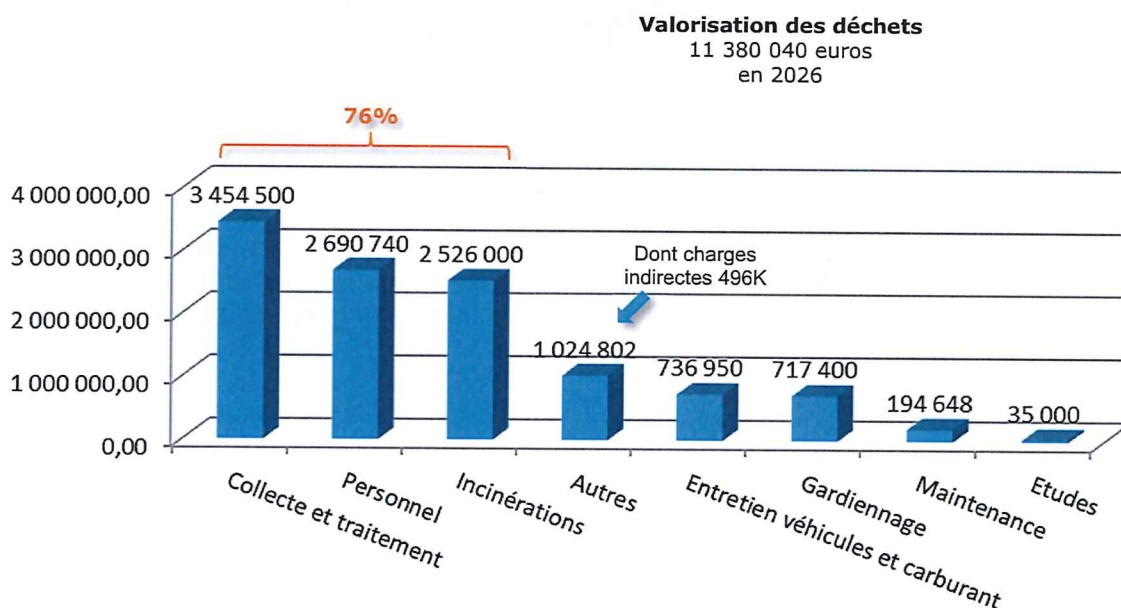
La participation au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal (OTI) représente 2 867 000 euros, taxe de séjour comprise. La prise en charge totale de l'action de l'OTI représente 2 985 750 euros pour Grand Lac (frais bancaires et de plateforme compris), dont 1 400 000 euros de reversement de la taxe de séjour. Pour rappel, le surplus de taxe de séjour perçu au-delà de 1 million se traduit par une diminution de la subvention d'équilibre de la moitié de ce surplus.

b - L'environnement et cadre de vie

La thématique « Environnement et cadre de vie » totalise **16 988 033 euros** et 36,5% des dépenses des services.

La **filière déchets** représente les activités de déchetteries, de prévention et de sensibilisation, de la régie de collecte et des transferts, ainsi que les collectes spécifiques de traitement pour **11 380 040 euros (+1%)**. L'évolution des charges prend en compte l'augmentation des tarifs de Savoie Déchets, l'évolution des tonnages et un risque de rupture des REP⁶ organisationnelles.

Le financement est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la redevance spéciale. Il faut noter que plus de 3/4 des dépenses de ce secteur (76%) sont constitués par les coûts d'incinération, les charges de collectes et de traitement, ainsi que les dépenses de personnel.

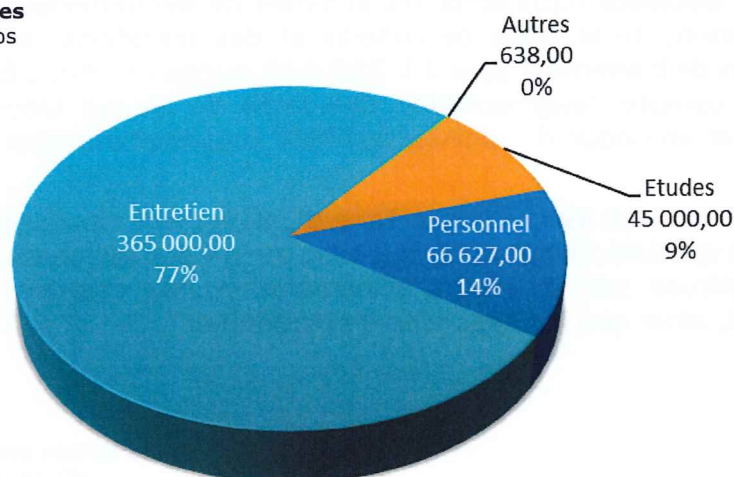


L'activité relevant de la compétence **GEMAPI** est proposée à **737 644 euros (+7%)**. L'augmentation 2026 s'explique par le début de la prise en charge de la réfection des digues du Rhône (+ 130 000 euros sur la participation au SHR). Pour rappel, la compétence GEMAPI a été déléguée depuis le 1^{er} janvier 2019 au CISALB et transférée au SHR pour les digues du Rhône. Elle est financée par la taxe GEMAPI qui reste inchangée en 2026. Un équilibre est maintenu entre les dépenses du CISALB et celles du SHR pour rester dans l'enveloppe de la taxe.

Les dépenses des **eaux pluviales**, quant à elles, représentent 477 265 euros (-17%) et sont constituées de dépenses d'entretien des réseaux (77%), de la fin de l'étude de zonage (9%) et de dépenses de personnel (14%).

⁶ REP = Responsabilité Elargie du Producteur : en dépenses, c'est un système de prise en charge organisationnelle (mise à disposition des bennes, enlèvements et traitements) des filières de collectes et de traitements par les producteurs de produits manufacturés

Eaux pluviales
477 265 euros
en 2026



Les **autres dépenses liées à l'environnement et au cadre de vie** sont évaluées à **4 173 084 euros**, dont 3 424 000 euros concernent le financement du SDIS. Les dépenses prévues sur la transition énergétique représentent 749 084 euros.

Au total, dans la prévision budgétaire 2026, la transition énergétique représente 2,2% des dépenses des services :

Transition énergétique 2026 (fonctionnement)	
Projetée par le service 162 – Climat, Air, Energie	443 070
Service et actions MAB ⁷	235 284
Déléguée tous services	220 130
Total dépenses 2026	898 484
Total recettes 2026	87 969

⁷ MAB = Man And Biosphere (Homme et Biosphère)

c - L'aménagement du territoire

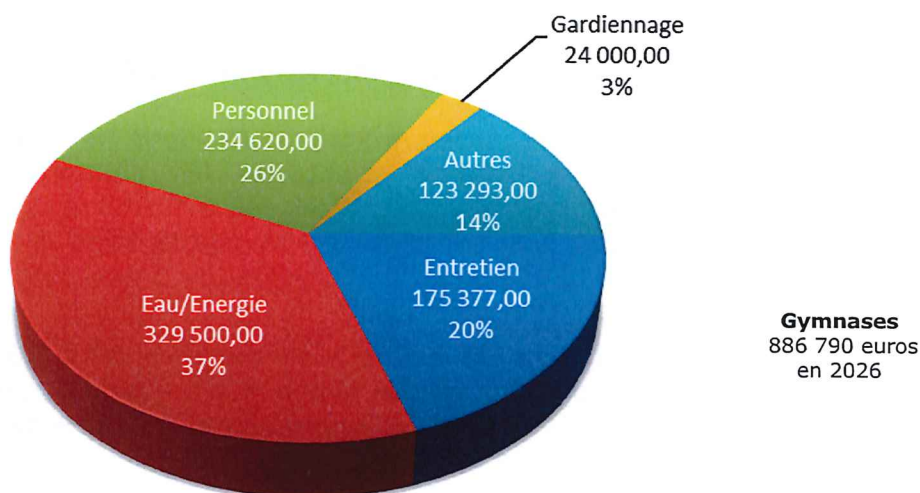
La thématique « Aménagement du territoire » totalise **4 317 608 euros** et 9,2% des dépenses des services.

Le volet **urbanisme/habitat/foncier** est évalué à **2 321 904 euros** (-9%). L'urbanisme, pour 1 439 204 euros, comprend les dépenses des services de l'urbanisme (230) et du service des autorisations d'urbanisme (2304), les révisions du PLUI⁸, le RLPI et la participation au fonctionnement de Métropole Savoie.

Les projections liées à l'**habitat** représentent 650 703 euros. Le **PLH⁹ 2019-2025** est en fin de réalisation. La mise en place du prochain PLH va nécessiter 18 mois d'études et des crédits d'études sont inscrits à ce titre en 2026. A noter que les aides sont versées en investissement.

Outre la poursuite du Plan de Déplacement Mobilités (PDM), les **actions de mobilités** avec **1 108 164 euros** comprennent la convention Ecomobilités (animation, tableaux de bord de suivis...), le fonctionnement de la vélostation, les gratifications pour le covoiturage, l'entretien des pistes cyclables...

Les **équipements sportifs** totalisent **886 790 euros** et une diminution de 6%. Les dépenses comprennent les charges de fonctionnement des gymnases (Marlioz, Garibaldi et Carole Montillet), ainsi qu'une participation aux charges pour les gymnases de Grésy-sur-Aix et de Yenne. La décision d'internaliser les dépenses d'entretien modifie la structure des charges d'exploitation.



⁸ PLUI = Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

⁹ PLH = Programme Local de l'Habitat

d – Les services administratifs

Les **services administratifs** représentent **12 761 974 euros** et comprennent les gens du voyage, la politique de la ville, la subvention au CIAS, les relais Grand Lac ainsi que le fonctionnement des bureaux, l'informatique et la communication.

Les mesures accordées dans le cadre de la **politique de la ville** sont dans la continuité des années précédentes sur les thématiques de l'éducation, le lien social, l'insertion, les activités culturelles, le sport, ... soit un total d'aides de 276 130 euros et un coût total du service de 576 229 euros.

La **rénovation urbaine** avec un coût de 39 582 euros est consacrée au programme de rénovation du quartier Marlioz à Aix-les-Bains.

La **subvention du CIAS**, est calculée comme suit :

- En considérant que la subvention finance à due proportion la masse salariale, soit 70%, un taux moyen de GVT de +1,5% est appliqué sur 70% de la subvention,
- En considérant que la subvention finance à due proportion les charges d'exploitation, soit 30%, un taux moyen d'évolution de +1,0% est appliqué,
- Les dépenses initiées par Grand Lac sont ajoutées par ailleurs ponctuellement à la subvention par principe de transparence.

La subvention actualisée en 2026 devient :

- 2 260 226 euros au titre de la subvention actualisée de base,
- 665 200 de contrepartie relative à l'application des charges indirectes sur le CIAS (principe de neutralisation dans la gestion du CIAS), en complément des 195 000 euros initialement clectés,
- 200 000 de compensation éventuelle de résultat 2024 (incluse dans la prospective budgétaire),
- Le complément du régime indemnitaire 2024 dans le cadre de la compensation partielle du déficit structurel des sections soins et dépendance, pour un alignement au 31/12/N, soit 578 000 euros
- A compter de 2025, une augmentation de la participation à l'ADMR de l'Albanais intervient pour 83 000 euros.

On obtient ainsi une inscription arrondie à 3 787 000 euros au BP 2026 de Grand Lac, soit + 494 000 par rapport aux crédits votés 2025, dans le cadre de la compensation partielle du déficit structurel des sections soins et dépendance. Cette subvention sera versée de la manière suivante :

- 2 726 800 par douzièmes
- 860 200 compensant les charges indirectes en une fois
- un montant à définir dans la limite de 200 000 après le vote du CA 2025.

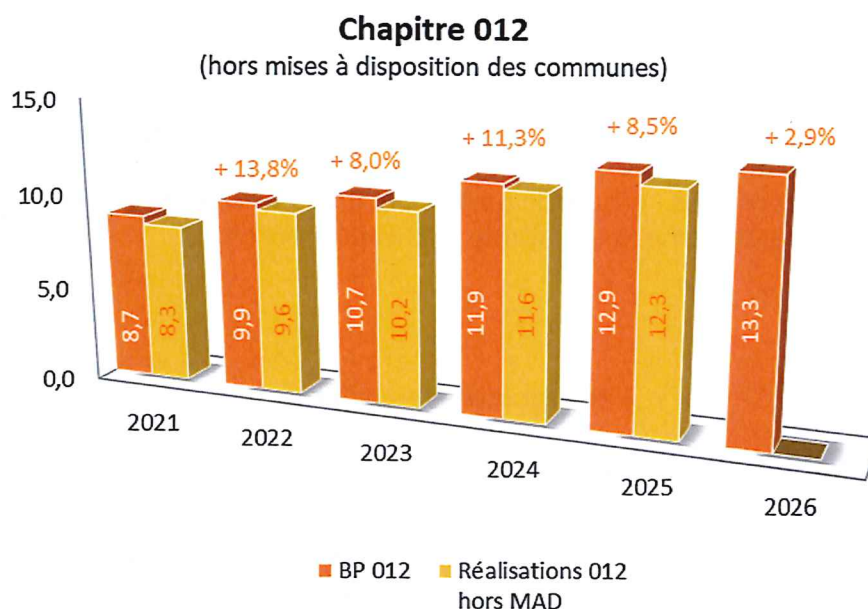
Les dépenses des **relais Grand Lac** progressent à 429 812 euros pour le fonctionnement des 3 relais et la **relation aux usagers** est stable à 109 540 euros.

e – Les dépenses de personnel

Les **dépenses de personnel** (non apparentes dans les tableaux annexés) représentent **13 216 847 euros**, soit 28% des dépenses des services et 20% des dépenses réelles de fonctionnement. Le volume global de la masse salariale est en progression de 2,9% par rapport aux crédits 2025 (+ 376 059 euros).

Compte tenu d'un volume de refacturations internes de 71 000 euros (opérations financières), le chapitre 012 est proposé au total à 13 287 847 euros.

L'évolution des besoins du chapitre 012 tient compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), des effets en année pleine des recrutements 2025 et de la majoration de 4 points de la CNRACL.



(Chiffres en millions d'euros)

3°/ Les opérations financières

Les dépenses financières totalisent 13 256 000 euros tandis que les recettes financières (fiscalité et dotations pour l'essentiel) représentent 43 375 484 euros et les opérations internes (remboursements entre budgets) totalisent 71 000 euros.

a - Les dépenses financières

La charge de la dette représente 224 000 euros, compte tenu de la dette en cours. La redevance concernant les recettes des paris hippiques est de 30 000 euros. Ce montant se retrouve également en recettes financières car il est intégralement reversé à la commune d'Aix-les-Bains qui conserve l'entretien de l'hippodrome.

Le calcul de l'attribution de compensation retraduit les différents rapports des CLECT¹⁰, pour un total de versements de 9 330 000 euros et de recettes à hauteur de 374 000 euros.

Compte tenu du maintien de l'enveloppe nationale du FPIC à 1 milliard d'euros, mais par le jeu des répartitions, le montant dû par Grand Lac est projeté à 800 000 euros pour 2026, soit une évolution prévisionnelle de -0,1% des crédits votés 2025. En 2025, la part de Grand Lac a diminué de -0,6%, donc plus vite que la participation au FPIC du territoire, qui a baissé de -0,3%.

Les subventions aux budgets annexes totalisent 2 377 000 euros avec la subvention d'équilibre du budget des transports ramenée à 1,992 millions au vu de l'équilibre trouvé avec l'ajustement du versement mobilités (VM) observé en 2024. Le VM est suivi car il représente l'indicateur le plus sensible de la santé économique du territoire. La participation au financement des réseaux unitaires sur le budget assainissement est stable à 385 000 euros.

b - Les recettes financières

Les recettes financières hors taxes affectées se chiffrent à 43 375 484 euros.

Les recettes de la fiscalité 2026 sont estimées à 30 155 185 euros (fiscalité des entreprises + fiscalité des ménages + TVA nationale + GEMAPI) contre 29 772 500 euros en 2025.

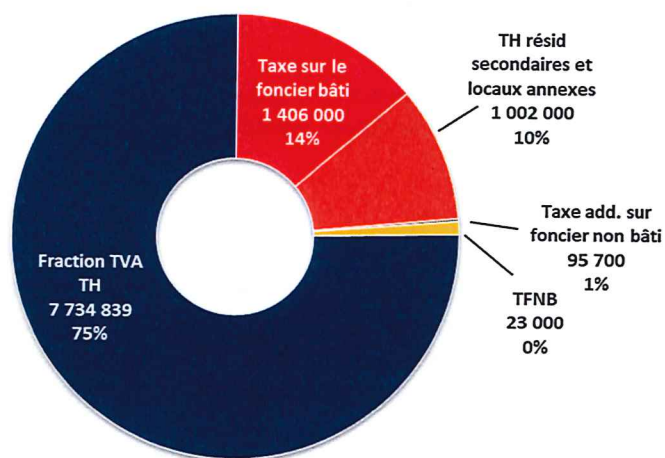
¹⁰ CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

b-1 – La fiscalité des ménages

En 2026, la fiscalité des ménages est proposée à 10 261 539 euros (+0,8%) intégrant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la fraction de TVA qui remplace la taxe d'habitation des résidences principales.

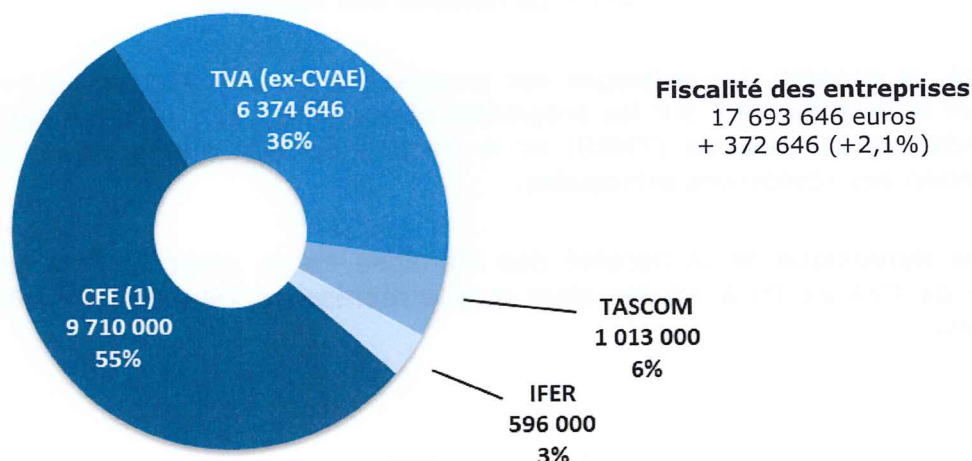
La faible dynamique de la fiscalité des ménages est le reflet de l'atonie de la fraction de TVA ex-TH à +0,3% alors qu'elle représente 75% de la fiscalité des ménages.

Fiscalité des ménages
10 261 539 euros
+ 10 039 (+0,8%)



b-2 – La fiscalité des entreprises

Les recettes de fiscalité des entreprises sont évaluées à 17 693 646 euros contre 17 321 000 euros en 2025. La fraction de TVA remplaçant la CVAE (évolution identique à la fraction de TVA ex-TH de +0,3%) représente 36% de la fiscalité des entreprises. La CFE, avec une évolution de +2,8% progresse de 273 000 euros.



(1) CFE : Contribution Foncière Economique

(2) : CVAE Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises

Les taux fiscaux sont constants et les produits ont été réévalués par rapport aux progressions proposées au Rapport d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026, avec une actualisation des bases de +1,1% supposé dans le cadre de l'évolution de la loi de finances 2026 et une évolution de territoire estimée à +1,5%.

b-3 – Les dotations

Le total des dotations est proposé à 10 841 995 euros contre 11 164 000 euros (-2,8%).

Les projections de dotations conduisent à une évolution de – 322 005 euros compte tenu de l'écrêtement de la dotation de compensation salaires pour un transfert vers la dotation de groupement, et de la diminution annoncée de la DCRTP¹¹. La dotation de groupement est ainsi projetée à 2 846 995 euros et la dotation de compensation à 4 270 000 euros.

b-4 – Les autres recettes financières

La prévision des remboursements de charges indirectes par les budgets annexes et la filière déchets passe de 2 052 000 euros en 2025 à 2 258 000 euros (+10%). Depuis 2025, le changement de référentiel (la base N-2 passe à N-1) doit permettre au budget principal de porter moins longtemps les évolutions des charges indirectes.

¹¹ DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

III - L'investissement par grandes masses

Le budget de GRAND LAC est composé de trois thématiques principales qui sont l'attractivité économique et touristique, l'environnement et le cadre de vie, et l'aménagement du territoire. L'investissement des services administratifs reste accessoire.

Le budget 2026 est bâti sur la base du PPI 2021/2026 actualisé et voté en octobre 2023. Le PPI restant à réaliser serait de 32 156 000 euros avec une hypothèse de réalisation 2025 à 15,5 millions d'euros.

Après échanges avec les services et arbitrages, les dépenses d'équipement 2026 sont proposées à 28 350 187 euros de mesures nouvelles, y compris les aides du contrat chaleur, auxquelles il faudra ajouter un montant d'environ 2 millions euros au titre des reports 2025.

a - L'économie, l'agriculture et le tourisme

Ces compétences totalisent 5 914 209 euros de mesures nouvelles (20% des dépenses d'équipement) et 2 499 000 euros de financement (subventions et cessions).

Les **activités économiques** totalisent **2 160 000 euros** correspondant à la gestion des zones économiques, de la reprise de voiries des zones et au projet du rond-point de Pontpierre. Les recettes sont liées aux cessions et subventions dans le cadre du giratoire de la Françon.

Les **activités agricoles** avec une dépense de **226 000 euros** (soutien au matériel collectif, rachats fonciers, entretien des fermes du Revard ...).

Le **développement touristique** totalise **3 528 209 euros**, comprenant les équipements courants d'Aqualac, le sentier du fil de l'eau, le solde de la promenade du lac et la reprise de pontons, la refonte de la plage du Lido, le lancement d'une plage Handisport à Mémard, ... Ces projets seront financés à hauteur de 1 195 000 euros par subvention.

b - L'environnement et le cadre de vie

Ces compétences totalisent 9 321 632 euros de mesures nouvelles et des financements à hauteur de 2 600 598 euros.

La **filière déchets** représente **3 302 000 euros** et comprend le remplacement de colonnes enterrées, ainsi que des crédits pour des implantations nouvelles et le renouvellement du parc de camions.

Les investissements liés à la **GEMAPI** sont proposés à hauteur de **2 506 400 euros**. Le programme de travaux GEMAPI du Cisalb se poursuit avec le chantier du bassin de la Chaudanne (80% des dépenses prévues) et différents travaux d'intervention sur les rivières et les zones humides. La programmation des investissements GEMAPI intervient dans le cadre du PAPI2 et permet de bénéficier de taux bonifiés de subventionnement.

La projection des travaux des **eaux pluviales** est chiffrée à 536 400 euros. La fin des travaux du quartier Marlioz conduit à prévoir 97 000 euros de crédits.

La livraison du **Centre d'Incendie et de Secours (CIS)** de Grésy-sur-Aix, devrait conduire au versement du solde de 409 832 euros au titre de la participation à la convention de financement (avenant 3 validé à l'automne 2024).

Les aides à verser au titre du **contrat chaleur** (opération pour compte de tiers) représentent un montant de 2 542 000 euros. Compte tenu de l'avance initialement versée par l'ADEME, il resterait un solde de financement à percevoir de 1 331 000 euros.

La compétence relative à la **transition énergétique** s'affiche pour un montant de 2 562 000 euros, essentiellement sur le financement de contrats chaleur.

Transition énergétique 2026 (investissement)	
Projetée par le service 162	0
Déleguée tous services	3 667 000
Total dépenses 2026	3 667 000
Total recettes 2025	1 331 000

c - L'aménagement du territoire

Ces compétences totalisent 9 174 545 euros de mesures nouvelles et 599 468 euros de recettes.

Le volet **urbanisme/foncier/habitat** affiche un volume de **5 139 600 euros**, incluant des annuités des portages fonciers à rembourser à l'EPFL, les dépenses relatives aux PLUI, les études des zones AU, la participation à la foncière départementale, ainsi que les aides du PLH 2019/2025 et la mise en œuvre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Les **aménagements** de voiries représentent **7 000 euros**, et correspondent au solde de la participation au financement du projet PN18 de Viviers-du-lac.

Les actions de **mobilités** font apparaître **3 157 510 euros** dont 2 596 100 euros pour l'aménagement de pistes cyclables. Sont projetées la poursuite des aménagements nord du lac, la piste cyclable des coteaux du Revard, la rue Saint-Eloi. Par ailleurs sont également prévus la participation aux études du Lyon-Turin, et des équipements pour l'usage du vélo en ville (arceaux, consignes, ...).

Les **équipements sportifs** des collèges totalisent **877 435 euros** avec la fin de la rénovation du gymnase de Garibaldi, l'installation de tribunes dans les gymnases G1 et G2 et la mise aux normes PMR des accès au gymnase G1. Des investissements de remplacement (récurrent annuel) sont également inscrits à ce niveau.

d - Les services généraux

D'un montant de **2 291 800 euros**, l'investissement des **services généraux** comprend les renouvellements de matériels, les travaux du siège et d'autres bâtiments, le réaménagement du site Lepic, le solde de la participation à l'extension-réhabilitation de l'EHPAD des Fontanettes, le solde des fonds de concours aux communes.

e - Les opérations financières

Les **opérations financières** d'investissement représentent 1 554 000 euros. Elles concernent les avances remboursables aux budgets annexes et aux écritures relatives à la cession avec paiement différé de foncier économique à CGLE.

IV – En synthèse

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **4 389 205 euros**. Le remboursement de la dette chiffrée à 1 918 000 euros est ainsi assuré. Les dépenses d'équipement sont projetées à 28 350 187 euros de mesures nouvelles, dont 2 567 000 euros d'aides du contrat chaleur. Le financement sera assuré par le FCTVA (300 000 euros correspondant au 4^{ème} trimestre 2025) et les subventions (3 289 820 euros).

Pour atteindre **l'équilibre du budget** avant reports, le besoin de financement avant affectation des résultats 2025, est projeté avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **19 289 162 euros**.

Le budget ASSAINISSEMENT

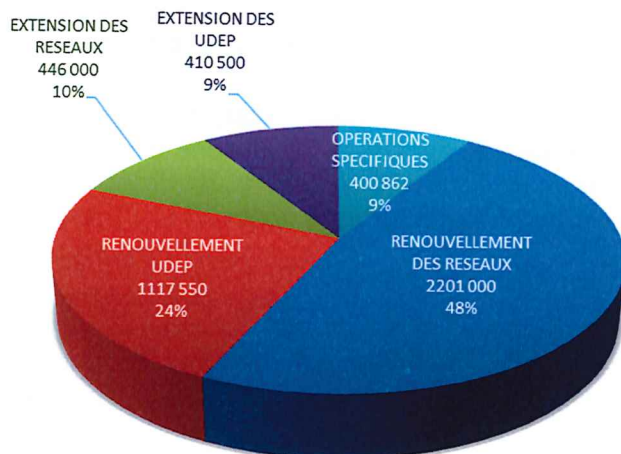
Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 11 826 256 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 8 546 900 euros avec une diminution de 2 581 044 euros (-23%) en lien avec le changement de méthode pour l'imputation/remboursement des personnels affectés en multi-services (plus de 1 million en 2025 en dépenses et en recettes) et le retraitement en 2025 des rattachements de recettes 2024 (1,2 millions). Les dépenses de fonctionnement permettent l'exploitation des usines de dépollution (UDEP), ainsi que l'entretien des réseaux et l'assainissement non collectif. En 2026, les dépenses d'énergie sont projetées en baisse de -18% par rapport à 2025 pour ce poste qui représente 8% des dépenses réelles. En contrepartie, les recettes sont inscrites pour 11 374 256 euros avec une évolution de -5% pour tenir compte de la disparition des remboursements des personnels mutualisés (redevance des usagers pour 9 063 664, participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour 1 430 000). Depuis 2025, la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau identifie ces taxations comme des reversements de fiscalité dus par la collectivité et non plus comme des taxes additionnelles aux tarifs : les redevances de l'agence de l'eau sont ainsi intégrées dans les tarifs du budget de l'assainissement.

Les travaux d'entretien de la conduite au Rhône s'étaleront jusqu'en 2027, et intégreront le budget assainissement en fonctionnement, à partir de 2027 au titre du remboursement d'un emprunt.

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **2 827 356 euros**. Ce montant permet de rembourser le capital de la dette chiffré à 320 000 euros.

Les dépenses d'équipement représentent 4 945 212 euros, dont le renouvellement des réseaux (quartier de Marlioz, rue Pierpont Gamont, chemin de la Grimotière...) pour 2,2 millions et les extensions des réseaux pour 446 000 euros. Par ailleurs, le renouvellement des équipements des UDEP est chiffré à 1 928 000 euros. Les dépenses d'investissement sont évaluées hors reports 2025. Ceux-ci devraient être de l'ordre de 274 000 euros. Le profil 2025 des dépenses d'investissement entre dans la prospective financière validée.



Assainissement - Investissements
4 945 212 euros
en 2026

L'équilibre du budget, avant reports, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **2 117 856 euros**.

En synthèse, le budget de l'assainissement bénéficie de l'augmentation des tarifs qui est réalisée, non pas pour profiter de marges de manœuvre sur la section de fonctionnement, mais préparer les conditions financières, dans un calendrier restreint, au programme de construction d'une nouvelle UDEP.

Le budget EAU POTABLE

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 11 996 120 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 9 038 721 euros. Ce montant permet le fonctionnement des services de l'eau. La régie entre dans sa troisième année de fonctionnement et il va être possible d'améliorer la fiabilité des projections, notamment sur les recettes. Les recettes relevant de l'eau potable (redevance des usagers) sont évaluées à 11 723 020 euros.

Le différentiel entre les recettes réelles (tarification à l'utilisateur) et les dépenses réelles (exploitation) fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **2 684 299 euros**. L'autofinancement ainsi dégagé permet de rembourser le capital de la dette pour un montant de 1 320 000 euros.

Les dépenses d'équipement sont évaluées à 9 127 044 euros de mesures nouvelles auxquels il faudra ajouter près de 364 000 euros de reports : renouvellement et renforcement des réseaux, barreau est, ... Des subventions sont attendues à hauteur de 1 220 000 euros.

L'équilibre du budget, avant reports et pour une réalisation des investissements à 100%, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **6 568 445 euros**.

En synthèse, le budget de l'eau potable poursuit l'optimisation de son fonctionnement pour préserver la réalisation de l'investissement et minimiser le recours à l'emprunt. La programmation de travaux constitue un enjeu important avec la nécessité de prendre en compte l'endettement actuel (17,7 millions au 31 décembre 2025).

Le budget des PORTS

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 2 606 834 euros.

Le différentiel entre les recettes réelles (redevances) et les dépenses réelles (exploitation, personnel, taxes et impositions) fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **315 000 euros**. Ce montant permet de rembourser la dernière échéance de la dette chiffrée à 20 000 euros. Les dépenses d'équipement (travaux de réaménagement et de confortement, études concernant la réhabilitation du port des 4 chemins) sont évaluées à 750 000 euros de mesures nouvelles, auxquels il faut ajouter environ 16 000 euros de reports. Aucune subvention est attendue en 2026.

L'équilibre du budget, hors reports, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **455 000 euros**.

Le budget des TRANSPORTS

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 9 277 725 euros.

La nouvelle DSP¹² qui a démarré le 1^{er} janvier 2022 comprend les prestations de transports scolaires depuis la rentrée 2022.

Le taux du versement mobilités est unifié depuis le 1^{er} janvier 2023 sur l'ensemble du territoire de Grand Lac. Il est actuellement au taux maximum de 0,8% en comprenant la majoration pour commune touristique.

Les dépenses réelles totalisent 8 207 725 euros, dont 97% correspondent au montant de la DSP, avec une augmentation du coût des prestations indexées sur les évolutions du coût des carburants et celui de la main d'œuvre.

¹² DSP : Délégation de Service Public

En recettes, le financement du budget transports repose sur le triptyque :

- Versement mobilités (VM) : 5,3 millions
- Dotation Globale Décentralisée (DGD) : 1,5 millions
- Subvention d'équilibre du budget principal : 1,992 millions

Le différentiel entre les recettes réelles (versement transport, dotation globale décentralisée, subvention d'équilibre) et les dépenses réelles (Délégation de service public, divers lignes) fait apparaître **une épargne brute** pour un montant de **1 068 500 euros**.

Ce montant permet de rembourser la dette chiffrée à 410 000 euros. Les dépenses d'équipement sont projetées à 2 610 800 euros de mesures nouvelles auxquelles seront ajoutés 138 000 euros de reports. En 2026, 2 bus électriques seront commandés, ainsi que 3 mini-bus électriques.

L'équilibre du budget, avant reports, est atteint avec l'affichage d'un emprunt de 1 952 300 euros, même s'il est peu probable de constater la livraison des bus en 2026 (délai de commande supérieur à 1 an).

Le budget PARKING

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 109 450 euros.

En 2026, il s'agira de consolider le modèle économique des parking payants à Grand Lac. Le budget annexe traduit l'exploitation du seul parking de la Croix Verte.

Les dépenses réelles totalisent 69 450 euros, correspondant à la mise à disposition de terrain, aux prestations de maintenance et d'assistance, aux assurances,

La recette projetée sur les redevances de stationnement est chiffrée à 109 450 euros

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles fait apparaître **une épargne brute** pour un montant de **40 000 euros**.

Ce montant permet de rembourser une partie de l'avance du budget principal chiffrée à 40 000 euros. Les dépenses d'équipement constituent une inscription de principe de 50 000 euros permettant de réaliser des petits travaux si besoin.

L'équilibre du budget, avant reports, est atteint avec l'affichage d'une nouvelle avance remboursable du budget principal de 50 000 euros qui sera libérée en fonction des réalisations des dépenses d'équipement.

Le budget des EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES

1°/ La construction du budget annexe photovoltaïque

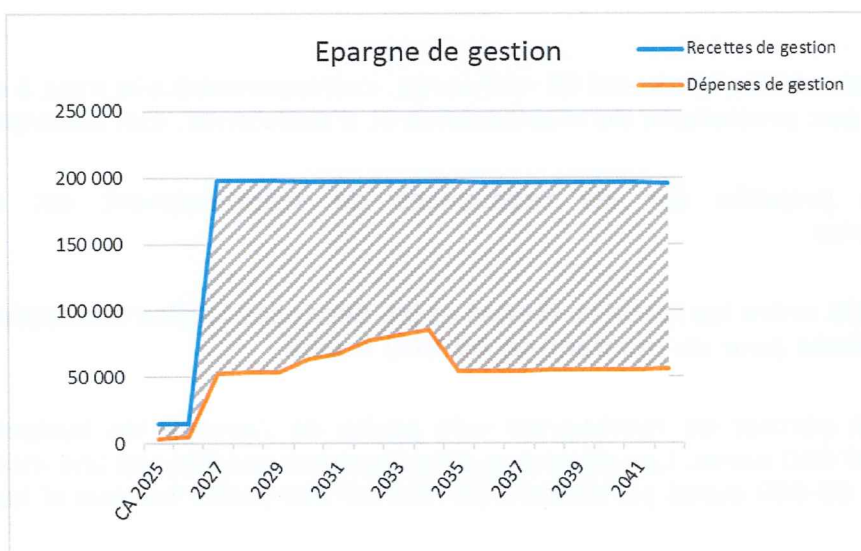
Ce budget annexe doit permettre de gérer les installations de production d'électricité photovoltaïque (panneaux de toiture et ombrières) des sites de Marlioz, Garibaldi, et Lepic pour une autoconsommation collective par les équipements de Grand Lac.

Les panneaux photovoltaïques d'Aqualac destinés à une autoconsommation individuelle, ne sont pas intégrés dans ce budget annexe.

2 éléments importants sont à considérer sur ce budget :

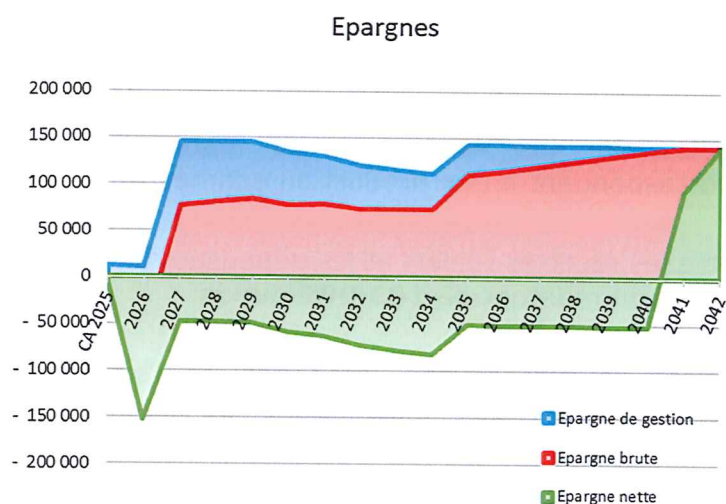
- La structure financière de ce budget annexe est fragile car le budget est récent et s'appuie sur un premier investissement, dont il faudra attendre la rentabilité pour en assurer l'autonomie financière. A l'inverse, un budget dont l'activité serait arrivée à maturité, proposerait une diversification qui permettrait de mutualiser les recettes et les financements.
- Le coût de production du kWh est élevé pour la raison précitée, mais présente l'avantage d'être constant dans l'avenir avec peu de paramètres sensibles à une inflation. C'est un investissement pour l'avenir avec des services utilisateurs qui vont consommer une énergie répercutée à un coût de marché en 2026, mais dont l'avantage sur le coût unitaire se concrétisera lorsque les prix de marché augmenteront.

La projection budgétaire dégage une épargne de gestion (avant frais financiers) suffisante pour consolider à terme la situation financière de l'opération.

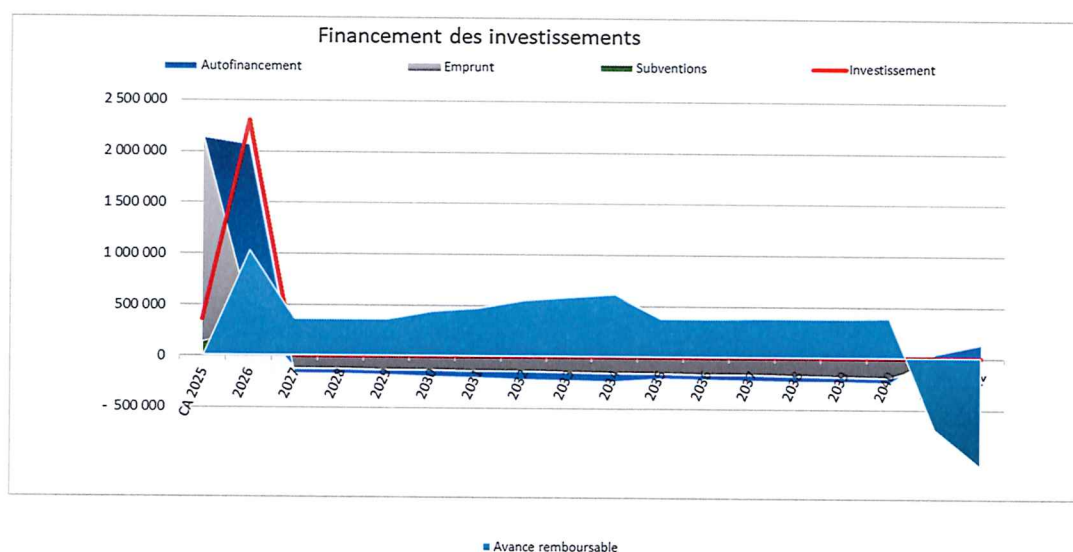


La structure budgétaire est lourdement impactée par le financement par l'emprunt. Le financement est également assuré à hauteur de 10%, par une subvention du fonds vert.

Ainsi, un emprunt de 2 000 000 euros a été consolidé en 2025 pour le financement des installations de Marlioz. D'une durée de 15 ans, il est issu de financements verts et propose un taux bonifié. Or l'épargne brute ne permet pas de supporter le remboursement de la dette. Il sera donc proposé une avance remboursable du budget principal qui subviendra au différentiel entre l'épargne brute et l'amortissement du capital (l'avance doit compenser l'épargne nette négative).



La mise en œuvre de cette avance remboursable se fera sur un principe d'acomptes annuels versés pendant la durée de l'emprunt. Elle sera remboursée à l'issue des 15 ans annuellement à hauteur de l'épargne brute constatée. Ainsi, l'avance remboursable devrait atteindre 1 million d'euros au terme des 15 ans de l'emprunt et serait remboursée en 7 ans sur la base d'une épargne brute moyenne de 150 000 euros.



Dans ces conditions, les indicateurs de capacité de désendettement et d'épargne nette ne pourront pas être utilisés.

2°/ Le budget 2026 photovoltaïque

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 210 000 euros. Ne connaissant pas la date de mise en service de chacune des installations, il a été décidé de proposer pour 2026 des équilibres budgétaires en année pleine.

Les dépenses réelles totalisent 107 000 euros, correspondant à la mise à disposition de supports, aux prestations de maintenance et d'assistance, aux assurances,

La recette projetée sur les redevances de stationnement est chiffrée à 210 000 euros, correspondant à une production estimée de 1 400 000 kWh.

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles fait apparaître **une épargne brute** pour un montant de **103 000 euros**.

Ce montant permet de rembourser l'échéance de l'emprunt. Les dépenses d'équipement correspondent aux installations de Marlioz dont la livraison interviendra courant 2026.

L'équilibre du budget, avant reports, est atteint avec l'affichage ligne d'emprunt qui sera soldée avec la reprise des résultats 2025.

Les satellites et services extérieurs

Grand Lac participe au financement de structures extérieures pour un montant total de 9 249 540 euros, ce qui représente 15% des dépenses de fonctionnement des services du budget principal :

- CGLE : 1 653 750 euros
- OTI : 2 867 000 euros,
- CIAS : 3 787 000 euros,
- Syndicat Mixte des Stations des Bauges (ex-Savoie Grand Revard) : 491 780 euros,
- CISALB (hors GEMAPI) : 230 000 euros (fonctionnement + investissement),
- Métropole Savoie : 220 000 euros,

Un compte-rendu annuel d'activités est demandé à ces services extérieurs.

Fin de la note